

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU
CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
DU 12 FEVRIER 2021**

Le Conseil, légalement convoqué le 5 février 2021, s'est réuni à l'hémicycle du Conseil Economique, Social et Environnemental, sis Palais d'Iena - 9 place d'Iena à Paris (75016) sous la présidence de Patrick OLLIER.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h40.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208

*
* *

Monsieur Quentin GESELL est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance publique du 1^{er} décembre 2020 est adopté.

*
* *

Le Président a donné communication des actes signés en application de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, figurant dans le dossier joint à la convocation.

*
* *

Le Conseil métropolitain :

<p>1/</p>	<p><u>APPROBATION DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE) ENTRE L'ETAT ET LA METROPOLE DU GRAND PARIS</u></p> <p>APPROUVE le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) entre l'Etat et la Métropole du Grand Paris</p> <p>AUTORISE le Président ou son représentant à signer ce contrat.</p>	<p align="center">UNANIMITE</p>
<p>1bis/</p>	<p><u>POURSUITE DE LA PARTICIPATION DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS AU FONDS RESILIENCE ILE-DE-FRANCE</u></p> <p>APPROUVE la poursuite de la participation financière de la Métropole du Grand Paris du Fonds de Résilience Ile-de-France par le biais d'avances-remboursables, pour un montant maximal de 7 millions d'euros.</p> <p>AUTORISE le Président à signer tous les actes afférents pour la poursuite de ce dispositif.</p> <p>PRECISE que les crédits afférents seront inscrits au budget 2021 de la Métropole du Grand Paris au chapitre 27.</p>	<p align="center">UNANIMITE</p>

2/	<p><u>CONVENTION DE PARTENARIAT PLURIANNUELLE (2021-2023) ENTRE LA METROPOLE DU GRAND PARIS ET LA BANQUE DES TERRITOIRES</u></p> <p>APPROUVE la convention de partenariat pluriannuelle (2021-2023) entre la Métropole du Grand Paris et la Banque des Territoires.</p> <p>AUTORISE le Monsieur Président de la Métropole du Grand Paris ou son représentant à signer et exécuter la convention de partenariat et tout document y afférent.</p>	UNANIMITE																																								
3/	<p><u>DEBAT ET ELABORATION D'UN PACTE DE GOUVERNANCE</u></p>	UNANIMITE																																								
4/	<p><u>APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES INSTANCES DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS</u></p> <p>ADOpte le règlement intérieur de la Métropole du Grand Paris tel que annexé à la présente délibération.</p> <p>DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Région Ile de France.</p>	UNANIMITE																																								
5/	<p><u>DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021</u></p> <p>PREND ACTE du rapport sur les orientations budgétaires 2021.</p> <p>CONSTATE que le débat sur les orientations générales du budget principal, sur les engagements pluriannuels envisagés, sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la Métropole, ainsi que sur la présentation de la structure, l'évolution des dépenses et des effectifs, l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail, pour l'exercice 2021, s'est déroulé au cours de la présente séance conformément aux dispositions de l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales et prend acte des orientations qui se sont dégagées pour l'exercice 2021.</p>	UNANIMITE																																								
6/	<p><u>DETERMINATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PROVISOIRES POUR 2021</u></p> <p>DECIDE que les montants provisoires des attributions de compensation 2021 à verser aux communes membres de la Métropole du Grand Paris sont fixés conformément au tableau suivant :</p> <table border="1" data-bbox="384 1608 1214 2031"> <thead> <tr> <th>Dpt</th> <th>Code</th> <th>COMMUNE</th> <th>AC prov 2021 en €</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>94</td> <td>94001</td> <td>ABLON SUR SEINE</td> <td>317 446</td> </tr> <tr> <td>92</td> <td>92004</td> <td>ASNIERES</td> <td>23 716 379</td> </tr> <tr> <td>93</td> <td>93005</td> <td>AULNAY SOUS BOIS</td> <td>36 614 826</td> </tr> <tr> <td>92</td> <td>92009</td> <td>BOIS-COLOMBES</td> <td>13 148 983</td> </tr> <tr> <td>94</td> <td>94011</td> <td>BONNEUILS SUR MARNE</td> <td>12 238 758</td> </tr> <tr> <td>94</td> <td>94015</td> <td>BRY SUR MARNE</td> <td>5 340 291</td> </tr> <tr> <td>94</td> <td>94017</td> <td>CHAMPIGNYS SUR MARNE</td> <td>16 871 980</td> </tr> <tr> <td>92</td> <td>92020</td> <td>CHATILLON</td> <td>10 705 589</td> </tr> <tr> <td>94</td> <td>94021</td> <td>CHEVILLY LARUE</td> <td>20 084 783</td> </tr> </tbody> </table>	Dpt	Code	COMMUNE	AC prov 2021 en €	94	94001	ABLON SUR SEINE	317 446	92	92004	ASNIERES	23 716 379	93	93005	AULNAY SOUS BOIS	36 614 826	92	92009	BOIS-COLOMBES	13 148 983	94	94011	BONNEUILS SUR MARNE	12 238 758	94	94015	BRY SUR MARNE	5 340 291	94	94017	CHAMPIGNYS SUR MARNE	16 871 980	92	92020	CHATILLON	10 705 589	94	94021	CHEVILLY LARUE	20 084 783	UNANIMITE
Dpt	Code	COMMUNE	AC prov 2021 en €																																							
94	94001	ABLON SUR SEINE	317 446																																							
92	92004	ASNIERES	23 716 379																																							
93	93005	AULNAY SOUS BOIS	36 614 826																																							
92	92009	BOIS-COLOMBES	13 148 983																																							
94	94011	BONNEUILS SUR MARNE	12 238 758																																							
94	94015	BRY SUR MARNE	5 340 291																																							
94	94017	CHAMPIGNYS SUR MARNE	16 871 980																																							
92	92020	CHATILLON	10 705 589																																							
94	94021	CHEVILLY LARUE	20 084 783																																							

92	92024	CLICHY LA GARENNE	40 509 838
92	92025	COLOMBES	27 919 122
93	93015	COUBRON	571 297
94	94033	FONTENAY SOUS BOIS	28 828 356
93	93032	GAGNY	2 974 220
92	92036	GENNEVILLIERS	47 648 292
93	93033	GOURNAYS SUR MARNE	702 629
94	94042	JOINVILLE LE PONT	3 891 266
92	92035	LA GARENNE COLOMBES	8 979 549
93	93007	LE BLANC MESNIL	20 219 810
93	93062	LE RAINCY	2 337 946
93	93057	LES PAVILLONS SOUS BOIS	4 536 493
92	92044	LEVALLOIS-PERRET	76 890 070
93	93046	LIVRY GARGAN	7 097 600
94	94046	MAISONS ALFORT	13 564 574
92	92049	MONTROUGE	21 072 153
93	93049	NEUILLY PLAISANCE	5 059 070
93	93050	NEUILLY SUR MARNE	6 118 710
92	92051	NEUILLY SUR SEINE	43 692 364
93	93051	NOISY LE GRAND	29 535 206
94	94054	ORLY	18 606 429
75	75056	PARIS	978 463 518
93	93064	ROSNY SOUS BOIS	15 879 729
94	94065	RUNGIS	26 529 729
94	94067	SAINT MANDE	4 443 939
94	94068	SAINT MAUR DES FOSSES	18 038 594
94	94073	THIAIS	12 388 770
94	94074	VALENTON	5 333 486
93	93074	VAUJOURS	4 305 881
93	93077	VILLEMOMBLE	4 099 159
92	92078	VILLENEUVE LA GARENNE	10 112 050
94	94077	VILLENEUVE LE ROI	8 239 075
94	94078	VILLENEUVE SAINT GEORGES	7 658 535
94	94079	VILLIERS SUR MARNE	5 276 511
94	94080	VINCENNES	12 985 107
91	91027	ATHIS MONS	6 168 381
91	91326	JUVISY SUR ORGE	3 555 032
91	91432	MORANGIS	7 659 101
91	91479	PARAY VIEILLE POSTE	8 952 024
91	91589	SAVIGNY SUR ORGE	6 294 475
91	91687	VIRY CHATILLON	3 226 642
92	92002	ANTONY	19 434 078
92	92007	BAGNEUX	14 370 294
92	92012	BOULOGNE BILLANCOURT	78 034 021
92	92014	BOURG LA REINE	2 952 095
92	92019	CHATENAY MALABRY	2 969 183

92	92022	CHAVILLE	480 690
92	92023	CLAMART	8 571 003
92	92026	COURBEVOIE	105 851 666
92	92032	FONTENAY AUX ROSES	3 985 690
92	92033	GARCHES	4 124 491
92	92040	ISSY LES MOULINEAUX	59 258 624
92	92046	MALAKOFF	12 982 894
92	92047	MARNES LA COQUETTE	664 380
92	92048	MEUDON	13 576 441
92	92050	NANTERRE	156 355 544
92	92060	LE PLESSIS ROBINSON	13 890 732
92	92062	PUTEAUX	116 589 635
92	92063	RUEIL MALMAISON	77 444 567
92	92064	SAINT CLOUD	12 093 667
92	92071	SCEAUX	1 335 468
92	92072	SEVRES	6 493 328
92	92073	SURESNES	40 935 150
92	92075	VANVES	6 001 950
92	92076	VAUCRESSON	1 009 778
92	92077	VILLE D'AVRAY	-179 089
93	93001	AUBERVILLIERS	27 466 083
93	93006	BAGNOLET	23 284 576
93	93008	BOBIGNY	39 025 743
93	93010	BONDY	11 590 077
93	93013	LE BOURGET	5 473 745
93	93014	CLICHY SOUS BOIS	2 801 435
93	93027	LA COURNEUVE	24 592 436
93	93029	DRANCY	16 251 526
93	93030	DUGNY	5 038 191
93	93031	EPINAY SUR SEINE	4 378 930
93	93039	L ILE SAINT DENIS	1 884 468
93	93045	LES LILAS	8 425 411
93	93047	MONTFERMEIL	3 424 405
93	93048	MONTREUIL SOUS BOIS	58 338 372
93	93053	NOISY LE SEC	14 604 513
93	93055	PANTIN	56 419 601
93	93059	PIERREFITTE SUR SEINE	2 816 269
93	93061	LE PRE SAINT GERVAIS	3 822 840
93	93063	ROMAINVILLE	17 451 043
93	93066	SAINT DENIS	65 222 783
93	93070	SAINT OUEN	53 508 058
93	93071	SEVRAN	8 381 715
93	93072	STAINS	5 163 346
93	93073	TREMBLAY EN FRANCE	68 709 090
93	93078	VILLEPINTE	23 786 184
93	93079	VILLETANEUSE	4 483 826

94	94002	ALFORTVILLE	6 953 252
94	94003	ARCUEIL	20 490 951
94	94004	BOISSY ST LEGER	4 991 223
94	94016	CACHAN	6 623 818
94	94018	CHARENTON LE PONT	21 243 997
94	94019	CHENNEVIERES SUR MARNE	7 911 089
94	94022	CHOISY LE ROI	13 513 127
94	94028	CRETEIL	37 291 759
94	94034	FRESNES	8 594 333
94	94037	GENTILLY	16 003 519
94	94038	L'HAY LES ROSES	5 111 254
94	94041	IVRY SUR SEINE	57 857 451
94	94043	LE KREMLIN BICETRE	6 867 569
94	94044	LIMEIL BREVANNES	5 837 994
94	94047	MANDRES LES ROSES	1 118 606
94	94048	MAROLLES	1 632 508
94	94052	NOGENT SUR MARNE	6 494 889
94	94053	NOISEAU	380 591
94	94055	ORMESSON SUR MARNE	1 890 369
94	94056	PERIGNY SUR YERRES	397 377
94	94058	LE PERREUX SUR MARNE	5 536 388
94	94059	LE PLESSIS TREVISE	2 759 856
94	94060	LA QUEUE EN BRIE	1 888 219
94	94069	SAINT MAURICE	4 945 750
94	94070	SANTENY	1 152 854
94	94071	SUCY EN BRIE	7 551 932
94	94075	VILLECRESNES	1 232 475
94	94076	VILLEJUIF	19 794 299
94	94081	VITRY SUR SEINE	52 694 410
95	95018	ARGENTEUIL	27 783 628
		TOTAL	3 371 520 200

DECIDE que le Président de la Métropole du Grand Paris est autorisé à mandater les attributions de compensation.

MANDATE le Président pour notifier à chaque commune le montant de l'attribution de compensation 2021 avant le 15 février.

RAPPELLE que ces montants tiennent compte des conclusions rendues par la Commission locale d'évaluation des charges transférées.

DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 014 du budget 2021 de la Métropole.

7/

DETERMINATION DU PRODUIT DE LA TAXE GEMAPI

FIXE le produit de la taxe GEMAPI à 3 (trois) millions d'euros.

CHARGE le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

UNANIMITE

	DIT que les crédits seront inscrits au budget 2021 de la Métropole.	
8/	<p><u>CENTRE AQUATIQUE OLYMPIQUE ET FRANCHISSEMENT A1 : AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS, LA SOLIDEO ET PARIS 2024</u></p> <p>APPROUVE le projet d'avenant n°1 la convention d'objectifs régissant les rapports entre la Métropole du Grand Paris et la SOLIDEO et PARIS 2024 relative au Centre Aquatique Olympique et au franchissement A1 associé.</p> <p>AUTORISE le Président à signer ou son représentant ledit avenant.</p> <p>DIT que les crédits seront inscrits au budget 2021 de la Métropole, et des exercices suivants.</p>	UNANIMITE
9/	<p><u>APPROBATION DU FINANCEMENT DE LA PASSERELLE DE DUGNY SOUS LA MAITRISE D'OUVRAGE DE LA SOLIDEO</u></p> <p>DECLARE le soutien financier les travaux nécessaires au franchissement de l'A1 entre les Villes de Dugny et du Bourget, d'intérêt métropolitain,</p> <p>APPROUVE le projet de convention bilatérale de financement des travaux nécessaires au franchissement joint, fixant à 4 M€ (valeur décembre 2019) la contribution financière de la Métropole du Grand Paris,</p> <p>AUTORISE le Président ou son représentant à signer le projet de convention bilatérale et tous les actes afférents,</p> <p>AUTORISE le Président ou son représentant à signer toute prorogation de la convention bilatérale et tous les actes y afférents dans les conditions prévues dans le projet de convention annexé,</p> <p>DIT que les crédits seront inscrits aux budgets 2022 et suivants de la Métropole.</p>	UNANIMITE (NPPV : 1)
10/	<p><u>AVIS SUR LE PROJET DE DECRET DECLARANT D'INTERET NATIONAL L'OPERATION DE REQUALIFICATION DE COPROPRIETES DEGRADEES - COPROPRIETE « LE PARC DE LA NOUE » A VILLEPINTE</u></p> <p>EMET un avis favorable sur le projet de décret déclarant d'intérêt national l'opération de requalification de copropriétés dégradées (ORCOD) du quartier du « Parc de la Noue » à Villepinte, annexé à la présente délibération,</p> <p>DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Ministre déléguée au Logement.</p>	UNANIMITE (NPPV : 1)
11/	<p><u>CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC L'ASSOCIATION CENTRE-VILLE EN MOUVEMENT</u></p> <p>APPROUVE la convention d'objectifs et de financements avec l'association Centre-Ville en Mouvement.</p>	UNANIMITE (NPPV : 1)

	<p>ATTRIBUE une subvention de 55 000 € (cinquante-cinq mille euros) à l'association Centre-Ville en Mouvement au titre de la convention annuelle pour 2021.</p> <p>AUTORISE le Président à signer les actes administratifs correspondant, et à suivre la bonne exécution de cette convention.</p> <p>PRECISE que le règlement de la subvention précitée sera versé en deux fois, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 30 000 euros à la signature de la présente convention sur présentation d'un appel de fonds par CVM assorti de la délibération et de la présente convention, - 25 000 euros à l'issue de la tenue des Assises du Centre-Ville et du comité de pilotage annuel de bilan. <p>DIT que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » du budget de l'exercice 2021 sous réserve de l'adoption du budget.</p>	
<p>12/</p>	<p><u>CONVENTION PLURIANNUELLE CADRE D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA METROPOLE DU GRAND PARIS ET L'ASSOCIATION BRUITPARIF RELATIVE AU PROGRAMME D'ACTIONS 2021 – 2023 ET PROGRAMME 2021</u></p> <p>FIXE le montant de la subvention versée au titre de l'année 2021 à 200 000 € (deux cent mille euros).</p> <p>APPROUVE la convention pluriannuelle cadre d'objectif et de financement entre la Métropole du Grand Paris et l'association BRUITPARIF sur la période 2021-2023.</p> <p>APPROUVE le programme d'action pour l'année 2021 fixé dans l'annexe 1 à la convention pluriannuelle cadre d'objectif et de financement.</p> <p>DIT que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65 du budget 2021 de la Métropole et suivants.</p>	<p>UNANIMITE (NPPV : 1)</p>
<p>13/</p>	<p><u>CHAIRE "AGRICULTURES URBAINES, SERVICES ECOSYSTEMIQUES ET ALIMENTATION DES VILLES" – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC AGROPARISTECH ET LA FONDATION AGROPARISTECH</u></p> <p>APPROUVE le renouvellement de la convention de partenariat avec AgroParisTech et la Fondation AgroParisTech, pour une période de deux ans, dont le projet est joint en annexe de la délibération.</p> <p>AUTORISE le Président à signer le projet de convention et tout acte y afférent.</p> <p>FIXE le montant total de la subvention à 120 000 € (cent vingt mille euros), dont 60 000 € (soixante mille euros) au titre de l'année 2021 et 60 000 € (soixante mille euros) au titre de l'année 2022.</p> <p>PRECISE que les dépenses seront imputées au chapitre 65 de chaque exercice budgétaire sous réserve de l'inscription des crédits aux budgets 2021 et 2022.</p>	<p>UNANIMITE</p>
<p>14/A</p>	<p><u>APPROBATION PAR LA METROPOLE DU GRAND PARIS DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA BIEVRE (SMBVB)</u></p>	<p>UNANIMITE</p>

	<p>APPROUVE le projet de statuts du SMBVB annexé à la présente délibération. DIT que la présente délibération sera transmise au SMBVB.</p>	
14B/	<p><u>APPROBATION PAR LA METROPOLE DU GRAND PARIS DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA VALLEE DE LA BIEVRE (SIAVB)</u></p> <p>APPROUVE le projet de statuts du SIAVB annexé à la présente délibération. DIT que la présente délibération sera transmise au SIAVB.</p>	UNANIMITE
15/	<p><u>CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS AU PROJET DE « REDECOUVERTE DE LA VIEILLE-MER » PORTE PAR LE DEPARTEMENT DE SEINE-SAINT-DENIS</u></p> <p>FIXE la subvention de la Métropole du Grand Paris à un montant maximal de quatre millions d'euros sur 4 ans pour la redécouverte de la Vieille -Mer entre Dugny et Saint-Denis,</p> <p>APPROUVE le projet de convention de participation financière de la Métropole du Grand Paris au projet de « redécouverte de la Vieille-Mer » porté par le Département de Seine-Saint-Denis,</p> <p>AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention,</p> <p>DIT que les crédits seront inscrits au chapitre 204 des budgets 2021, 2022, 2023 et 2024 de la Métropole sous réserve de leur adoption .</p>	UNANIMITE
16/	<p><u>MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS</u></p> <p>DECIDE de supprimer un poste d'ingénieur territorial sous la référence de la délibération cadre MGP018 CS004 et corrélativement, de créer un poste d'ingénieur en chef sous la référence MGP018 CS007.</p> <p>Ce poste de Chef de service innovation et numérique - Responsable DATA correspondant au cadre d'emplois des ingénieurs en chef, grades de catégorie A de la filière technique à temps complet pour exercer les missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer au fonctionnement de la direction aux côtés du directeur - Piloter les objectifs et la performance de son service et manager au quotidien son équipe - Proposer et piloter une stratégie "data" au service de la stratégie de la Métropole. <p>Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 7 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative de 5 ans minimum sur des fonctions similaires ou managériales. La rémunération sera calculée de l'indice brut 461 à la hors échelle Bbis.</p> <p>En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.</p>	UNANIMITE

	<p>DECIDE de supprimer un poste d'ingénieur en chef sous la référence de la délibération cadre MGP030 CP011 et corrélativement, de créer un poste d'attaché territorial sous la référence MGP030 CP026.</p> <p>Ce poste de Directeur projet « Projets, processus & outils » correspondant au cadre d'emplois des attachés, grades de catégorie A de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manager les projets complexes confiés - Représenter la Métropole, négocier avec les partenaires, piloter les AMO - Expertise du secteur d'intervention. <p>Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 6 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative de 5 ans minimum sur des fonctions similaires ou managériales. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.</p> <p>En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.</p> <p>DIT que la présente délibération porte suppression des postes budgétaires suivants :</p> <table border="1" data-bbox="327 965 1279 1077"> <tr> <td>Ingénieur territorial</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Ingénieur en chef</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>2</td> </tr> </table> <p>DIT que la présente délibération porte créations des postes budgétaires suivants :</p> <table border="1" data-bbox="327 1144 1279 1256"> <tr> <td>Ingénieur en chef</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Attaché territorial</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>2</td> </tr> </table> <p>PRECISE que le tableau des emplois comprend toujours 124 postes budgétaires et 116,8 équivalents temps plein.</p> <p>DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget 2021 de la Métropole.</p>	Ingénieur territorial	1	Ingénieur en chef	1	Total	2	Ingénieur en chef	1	Attaché territorial	1	Total	2	
Ingénieur territorial	1													
Ingénieur en chef	1													
Total	2													
Ingénieur en chef	1													
Attaché territorial	1													
Total	2													
<p>17-01/</p>	<p><u>DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS AUX AGENCES LOCALES DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT</u></p> <p>DESIGNE en qualité de représentant de la Métropole du Grand Paris au sein ALE CAUE du Val-de-Marne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arnaud VEDIE, Périgny-sur-Yerres <p>DIT que cette délibération sera notifiée à ALE CAUE du Val-de-Marne et au conseiller métropolitain désigné.</p>	<p>UNANIMITE</p>												
<p>17-02/</p>	<p><u>DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS AU SEIN DES INSTANCES DE L'ASSOCIATION METROPOLIS</u></p> <p>DESIGNE en qualité de représentant de la Métropole du Grand Paris à l'assemblée générale de l'association Metropolis :</p>	<p>UNANIMITE</p>												

	<ul style="list-style-type: none"> - Daniel-Georges COURTOIS, Paris <p>DIT que cette délibération sera notifiée à l'association Metropolis et au conseiller métropolitain désigné.</p>													
17-03/	<p><u>DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS AU SEIN DU CONSEIL D'ORIENTATION STRATEGIQUE DE L 'ACADEMIE DE PARIS 2024</u></p> <p>DESIGNE en qualité de représentants de la Métropole du Grand Paris au sein conseil d'orientation stratégique de l'Académie de Paris 2024.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris - Quentin GESELL, Dugny – Vice-Président de la Métropole du Grand Paris <p>DIT que cette délibération sera notifiée au sein conseil d'orientation stratégique de l'Académie de Paris 2024 et aux conseillers métropolitains désignés.</p>	UNANIMITE												
17-04/	<p><u>DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA METROPOLE AU SEIN DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE DU TERRITOIRE DE LA METROPOLE</u></p> <p>DESIGNE les représentants de la métropole du Grand Paris au sein des conseils de surveillance :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Etablissement public de santé</th> <th style="text-align: center;">Représentants</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Le centre hospitalier les Murets</td> <td style="text-align: center;">-</td> </tr> <tr> <td>Fondation Roguet à Clichy-la-Garenne</td> <td style="text-align: center;">-</td> </tr> <tr> <td>La fondation Vallée à Gentilly</td> <td style="text-align: center;">-</td> </tr> <tr> <td>Groupe hospitalier Paul Guiraud à Villejuif</td> <td style="text-align: center;">- Hamidou SAMAKE, Paris</td> </tr> <tr> <td>Les hôpitaux de Saint-Maurice</td> <td style="text-align: center;">-</td> </tr> </tbody> </table> <p>DIT que ces désignations seront notifiées à chaque établissement ainsi qu'à l'Agence régionale de santé (ARS) et aux conseillers métropolitains.</p>	Etablissement public de santé	Représentants	Le centre hospitalier les Murets	-	Fondation Roguet à Clichy-la-Garenne	-	La fondation Vallée à Gentilly	-	Groupe hospitalier Paul Guiraud à Villejuif	- Hamidou SAMAKE, Paris	Les hôpitaux de Saint-Maurice	-	UNANIMITE
Etablissement public de santé	Représentants													
Le centre hospitalier les Murets	-													
Fondation Roguet à Clichy-la-Garenne	-													
La fondation Vallée à Gentilly	-													
Groupe hospitalier Paul Guiraud à Villejuif	- Hamidou SAMAKE, Paris													
Les hôpitaux de Saint-Maurice	-													
17-05/	<p><u>DESIGNATION DE REPRESENTANT DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE-DE-FRANCE (EPFIF)</u></p> <p>DESIGNE en qualité de représentant titulaire de la Métropole du Grand Paris au sein du conseil d'administration de l'EPFIF :</p>	UNANIMITE												

	<p>- Denis CAHENZLI, Aulnay-sous-Bois</p> <p>DIT que cette désignation sera notifiée à l'EPFIF et au conseiller métropolitain.</p>									
17-06/	<p><u>DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA VALLEE DE LA BIEVRE (SIAVB)</u></p> <p>DECLARE élu, en qualité de suppléant pour représenter la métropole du Grand Paris au sein du Comité syndical du SIAVB :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Titulaires</th> <th>Suppléants</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1.</td> <td>1.</td> </tr> <tr> <td>2.</td> <td>2.</td> </tr> </tbody> </table> <p>DIT que cette délibération sera notifiée au SIAVB et au conseiller métropolitain.</p>	Titulaires	Suppléants	1.	1.	2.	2.	UNANIMITE		
Titulaires	Suppléants									
1.	1.									
2.	2.									
17-07/	<p><u>DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA VALLEE DE L'YVETTE (SIAVHY)</u></p> <p>DESIGNE en qualité de suppléants les délégués de la métropole du Grand Paris au sein du Comité syndical du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Titulaires</th> <th>Suppléants</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>1.</td> </tr> <tr> <td></td> <td>2.</td> </tr> </tbody> </table> <p>DIT que cette délibération sera notifiée au syndicat et aux conseillers métropolitains.</p>	Titulaires	Suppléants		1.		2.	UNANIMITE		
Titulaires	Suppléants									
	1.									
	2.									
17-08/	<p><u>DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS AU SYNDICAT DE L'ORGE</u></p> <p>DECLARE élus, pour représenter la métropole du Grand Paris au sein du Comité syndical du Syndicat de l'Orge :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Titulaires</th> <th>Suppléants</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1. Lamia BENSARSA REDA Juvisy-sur-Orge</td> <td></td> </tr> <tr> <td>2. Alexandre MIRANDA, Paray-Vieille-Poste</td> <td></td> </tr> <tr> <td>3. Jérôme BERENGER, Viry-Chatillon</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>DIT que cette délibération sera notifiée au syndicat et aux conseillers métropolitains.</p>	Titulaires	Suppléants	1. Lamia BENSARSA REDA Juvisy-sur-Orge		2. Alexandre MIRANDA, Paray-Vieille-Poste		3. Jérôme BERENGER, Viry-Chatillon		UNANIMITE
Titulaires	Suppléants									
1. Lamia BENSARSA REDA Juvisy-sur-Orge										
2. Alexandre MIRANDA, Paray-Vieille-Poste										
3. Jérôme BERENGER, Viry-Chatillon										
17-09/	<p><u>DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS AU SYNDICAT MIXTE POUR L'ASSAINISSEMENT ET LA GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT DE L'YERRES – SyAGE</u></p> <p>DESIGNE les délégués de la métropole du Grand Paris au sein du Comité syndical pour la compétence GEMAPI :</p>	UNANIMITE								

	<table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%; text-align: center;">Titulaires</th> <th style="width: 50%; text-align: center;">Suppléants</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1. Gilles TROUVE (CM CM2020/09/25/23-17)</td> <td>1. Joël DIAS-DAS-ALMAS (CM CM2020/09/25/23-17)</td> </tr> <tr> <td>2. Nicolas BRAGARD (CM CM2020/09/25/23-17)</td> <td>2. Nicolas DUCCELLIER (CM CM2020/09/25/23-17)</td> </tr> <tr> <td>3. Philippe GAUDIN (CM CM2020/09/25/23-17)</td> <td>3. Jean-Marie SIMON (CM2020/12/01/42-18)</td> </tr> <tr> <td>4. Daniel DELORT (CM CM2020/09/25/23-17)</td> <td>4.</td> </tr> <tr> <td>5. Alphonse BOYE (CM CM2020/09/25/23-17)</td> <td>5.</td> </tr> <tr> <td>6. Vincent BEDU (CM CM2020/09/25/23-17)</td> <td>6.</td> </tr> <tr> <td>7. Yves THOREAU (CM CM2020/09/25/23-17)</td> <td>7.</td> </tr> <tr> <td>8.</td> <td>8.</td> </tr> </tbody> </table> <p>DESIGNE parmi les délégués titulaires et suppléants susvisés, Arnaud VEDIE, Périgny-sur-Yerres en tant que délégué titulaire, pour la compétence « Mise en œuvre du SAGE de l'Yerres » pour représenter la métropole du Grand Paris.</p> <p>DIT que cette délibération sera notifiée au syndicat et aux conseillers métropolitains.</p>	Titulaires	Suppléants	1. Gilles TROUVE (CM CM2020/09/25/23-17)	1. Joël DIAS-DAS-ALMAS (CM CM2020/09/25/23-17)	2. Nicolas BRAGARD (CM CM2020/09/25/23-17)	2. Nicolas DUCCELLIER (CM CM2020/09/25/23-17)	3. Philippe GAUDIN (CM CM2020/09/25/23-17)	3. Jean-Marie SIMON (CM2020/12/01/42-18)	4. Daniel DELORT (CM CM2020/09/25/23-17)	4.	5. Alphonse BOYE (CM CM2020/09/25/23-17)	5.	6. Vincent BEDU (CM CM2020/09/25/23-17)	6.	7. Yves THOREAU (CM CM2020/09/25/23-17)	7.	8.	8.	
Titulaires	Suppléants																			
1. Gilles TROUVE (CM CM2020/09/25/23-17)	1. Joël DIAS-DAS-ALMAS (CM CM2020/09/25/23-17)																			
2. Nicolas BRAGARD (CM CM2020/09/25/23-17)	2. Nicolas DUCCELLIER (CM CM2020/09/25/23-17)																			
3. Philippe GAUDIN (CM CM2020/09/25/23-17)	3. Jean-Marie SIMON (CM2020/12/01/42-18)																			
4. Daniel DELORT (CM CM2020/09/25/23-17)	4.																			
5. Alphonse BOYE (CM CM2020/09/25/23-17)	5.																			
6. Vincent BEDU (CM CM2020/09/25/23-17)	6.																			
7. Yves THOREAU (CM CM2020/09/25/23-17)	7.																			
8.	8.																			
<p>17-10/</p>	<p><u>DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS AUPRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AERODROME DE PARIS-CHARLES DE GAULLE</u></p> <p>DESIGNE en tant que représentants suppléants de la Métropole à la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Paris-Charles de Gaulle :</p> <table border="1" style="width: 100%; margin: 10px 0;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Suppléants</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Suppléant 1 : Denis CAHENZLI, Aulnay-sous-Bois</td> </tr> </tbody> </table> <p>DIT que ces désignations seront notifiées au Préfet de la Région Ile -de-France, Préfet de Paris et aux conseillers métropolitains.</p>	Suppléants	Suppléant 1 : Denis CAHENZLI, Aulnay-sous-Bois	<p>UNANIMITE</p>																
Suppléants																				
Suppléant 1 : Denis CAHENZLI, Aulnay-sous-Bois																				
<p>17-11/</p>	<p><u>DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS AUPRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AERODROME DE PARIS-LE BOURGET</u></p> <p>DESIGNE en tant que représentants de la Métropole à la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Paris-Le Bourget, un membre titulaire et quatre membres suppléants :</p> <table border="1" style="width: 100%; margin: 10px 0;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Membre titulaire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="height: 20px;"> </td> </tr> </tbody> </table> <table border="1" style="width: 100%; margin: 10px 0;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Suppléants</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Suppléant 1 :</td> </tr> <tr> <td>Suppléant 2 :</td> </tr> <tr> <td>Suppléant 3 :</td> </tr> <tr> <td>Suppléant 4 :</td> </tr> </tbody> </table>	Membre titulaire		Suppléants	Suppléant 1 :	Suppléant 2 :	Suppléant 3 :	Suppléant 4 :	<p>UNANIMITE</p>											
Membre titulaire																				
Suppléants																				
Suppléant 1 :																				
Suppléant 2 :																				
Suppléant 3 :																				
Suppléant 4 :																				

	<p>DIT que ces désignations seront notifiées au Préfet de la région Ile-de-France, Préfet de Paris et aux conseillers métropolitains.</p>	
17-12/	<p><u>COMPOSITION ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA METROPOLE A LA COMMISSION CONSULTATIVE SUR L'ENERGIE</u></p> <p>RAPPELLE que 19 représentants de la Métropole du Grand Paris ont été désignés pour siéger au sein de la Commission consultative sur l'énergie lors du conseil métropolitain du 1 décembre 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Monsieur CESARI Eric - Monsieur DEMUYNCK Christian - Monsieur BAILLY Dominique - Monsieur BOULARD Geoffroy - Monsieur DELL'AGNOLA Richard - Monsieur CRANOLY Rolin - Monsieur YAVUZ Métin - Madame TROUBAT Aurélie - Monsieur GUIRAUD Daniel - Madame CHAVANON Marie - Monsieur VAUGLIN François - Monsieur AQUA Jean-Noël - Monsieur LECLERC Patrice - Madame BELHOMME Jacqueline - Madame LIMOGES Marie-Pierre - Madame DE MARCILLAC Aline - Monsieur DEFREMONT Jean-Marc - Monsieur BECHIAU François - Monsieur RAIFAUD Sylvain <p>RAPPELLE que parmi ces derniers 12 représentants de la Métropole du Grand Paris au sein de la Commission permanente ont été désignés lors du conseil métropolitain du 1^{er} décembre 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Monsieur CESARI Eric - Monsieur DEMUYNCK Christian - Monsieur DELL'AGNOLA Richard - Monsieur BAILLY Dominique - Madame TROUBAT Aurélie - Madame DE MARCILLAC Aline - Monsieur GUIRAUD Daniel - Madame CHAVANON Marie - Monsieur LECLERC Patrice <p>COMPLETE la désignation de deux représentants de la Métropole du Grand Paris pour siéger au sein de la Commission permanente sur l'énergie.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Métin YAVUZ, Valenton - Jean-Noël AQUA 	<p>UNANIMITE</p>
17-13/	<p><u>DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA METROPOLE AU SEIN DU COMITE REGIONAL DE L'HABITAT ET DE L'HERBERGEMENT (CRHH)</u></p>	<p>UNANIMITE</p>

	<p>DESIGNE en qualité de représentants suppléants de la Métropole du Grand Paris au sein du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aurore THIROUX, Champigny-sur-Marne - Françoise LECOUFLE, Limeil-Brévannes <p>DIT que ces désignations seront notifiées au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement en Ile-de-France et aux conseillers métropolitains.</p>	
17-14/	<p><u>DESIGNATION DE DELEGUES DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE LA CITE DE LA GASTRONOMIE PARIS-RUNGIS ET DE SON QUARTIER</u></p> <p>DESIGNE en qualité de représentant titulaire de la Métropole du Grand Paris au sein des instances de la Cité de la Gastronomie Paris-Rungis</p> <ul style="list-style-type: none"> - Marie-Christine SEGUI, Ormesson-sur-Marne <p>DIT que ces désignations seront notifiées à la Cité de la Gastronomie Paris-Rungis et aux conseillers métropolitains.</p>	UNANIMITE
18/	<p><u>VŒUX « CONTRE L'EXTENSION DU PEB DE L'AEROPORT D'ORLY »</u></p> <p>Que les enjeux liés à l'exposition au bruit et à la qualité de l'air soient intégrés dans le cadre des engagements du PPBE de l'aéroport d'Orly ;</p> <p>Que le PPBE de l'aéroport d'Orly reprenne et se conforme aux objectifs du PPBE de la Métropole du Grand Paris, autorité compétente en la matière, adopté à l'unanimité le 4 décembre 2019 concernant cette plateforme aéroportuaire à savoir : « un couvre-feu à 23h au lieu de 23h30, un plafonnement complémentaire, une interdiction des avions « chapitre 3 » les plus bruyants, des décollages vers les zones les moins peuplées, le respect des trajectoires, un contrôle plus strict des infractions, une tarification modulaire selon l'aéronef et l'horaire » ;</p> <p>Que soient retirés du projet de PPBE de l'aéroport d'Orly les points P2 et P3 relatifs à l'extension du PEB.</p>	UNANIMITE (17 abstentions)
19/	<p><u>VŒUX RELATIF « AU PLAN DE RELANCE EN MATIERE DE LOGEMENT »</u></p> <p>Que le gouvernement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mette en place un plan de relance d'aides économiques pour la construction de logements. - Adopte un plan d'urgence pour le logement, en aidant la construction de logements sociaux par une aide à la pierre massive de 5 milliards d'euros à l'échelon national, pour engager la construction de plusieurs centaines de milliers de logements sociaux. - Encourage les constructions vertueuses du point de vue environnemental, avec des bâtiments à base de 	UNANIMITE

	<p>matériaux bio et géosourcés, qui minimisent l'utilisation de béton.</p> <ul style="list-style-type: none">- Prene des mesures d'urgence pour remettre en location les centaines de milliers de logements vides en Ile-de-France.- Développe des outils efficaces de lutte contre la spéculation foncière et immobilière, à l'image des chartes promoteurs mises en place dans certaines villes, afin de faciliter la construction d'immeubles de logements de qualité à prix abordables.	
20/	<p><u>VŒUX RELATIF « A LA REDUCTION DE L'USAGE DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES DE SYNTHÈSE »</u></p> <p>Que le gouvernement :</p> <ul style="list-style-type: none">- fixe clairement un cadre légal et réglementaire qui sécurise l'action des maires en application du principe de précaution pour la préservation de la biodiversité en leur donnant la possibilité de réglementer l'utilisation des produits phytosanitaires les plus dangereux sur leurs territoires après concertation ;- mette en place un plan d'aide à la transition pour les agriculteurs à travers la recherche de solution alternative.	UNANIMITE

*
* *

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 17h20.

Fait à Paris, le 12 février 2021


Le Président de la métropole du Grand Paris
Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison